

Le 1^{er} février 2002
SD/LB - n° 02 – 10 081

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DE CONSEIL
DU 21 JANVIER 2002**

L'an deux mil deux, le vingt cinq février à vingt heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. MAILLOT, THIBAUT, Mme TERRIOT, MM. BAUJARD, BOLLET, GAUDÉ, GASNIER, GRELET, COLLET, Mmes BOURGEOIS, ROUSSELET, LETOUZEY, GIGON, MM. LÉON, DUCHAMP, Mmes BIGEARD, CORMILLOT, M. TISSERAND, Mmes DEMANGEON, JEAUGEY, BRUNEL, M. CONSTANT, Mme SAUCY, M. DESBOIS et Mme FERBER.

Excusé(e)s : Mme LEBEUF (procuration à Mme BIGEARD) et M. MARCEAU (procuration à M. DESBOIS).

Mme JEAUGEY est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2001 est adopté sans observation ; les élus « d'Entreprenons ensemble à Is-sur-Tille » s'abstiennent concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2001.

À la demande de M. MAILLOT, le conseil autorise le rattachement à l'ordre du jour d'un projet de délibération relatif à la fixation d'un supplément pour les activités ski organisées par le secteur jeune municipal.

1 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire.

Le conseil donne acte à M. Le Maire du compte rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbaine à l'égard d'une déclaration d'intention d'aliéner.

2 – Débat d'orientations budgétaires 2002.

M. LÉON présente les grands principes que la municipalité se propose de suivre dans l'élaboration du budget primitif 2002, et qui constituent une réaffirmation des choix faits jusqu'à aujourd'hui.

Ainsi, le budget primitif 2002 sera élaboré en tenant compte des principes ci-après :

- ◆ La prudence qui permet le maintien des grands équilibres.

Ce principe résulte à la fois de la volonté de contenir les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau d'investissement important, mais aussi de la prise en compte d'éléments nouveaux comme la création de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2002, la mise en place des 35 h 00 ou encore la création d'un restaurant scolaire municipal dès septembre 2002.

- ◆ La responsabilité et l'affirmation des choix de la municipalité.

M. MAILLOT rappelle que la commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt sur l'exercice 2001.

Concernant les budgets des services de l'eau et de l'assainissement, Mme TERRIOT expose qu'un plan pluriannuel a été établi en collaboration avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), il ne sera pas nécessaire d'augmenter la surtaxe en 2002.

Mme TERRIOT présente ensuite les budgets annexes des lotissements communaux, l'ensemble des lots du Moulin de Villecharles sont aujourd'hui vendus, ledit budget pourra être clôturé dans le courant de l'année 2002.

En ce qui concerne le lotissement « Au dessus de la Côte », l'éclairage public reste à réaliser dans l'année, l'objectif étant de vendre tous les lots d'ici le début de l'année 2003.

Actuellement, 9 lots sont vendus ou en promesse de vente.

M. MARCEAU note que les orientations budgétaires présentées ne peuvent appeler que des observations positives en raison de leur généralité, il remarque néanmoins que les observations faites précédemment par l'opposition, notamment concernant la viabilisation de terrains en zone industrielle, ont été prises en compte pour la préparation du budget primitif 2002.

À M. CONSTANT qui souhaite savoir si l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences à la Communauté de communes a été réalisée, M. LÉON souligne qu'il est aujourd'hui encore trop tôt pour le dire en l'absence des éléments des services fiscaux ; néanmoins, le transfert de compétences devrait se chiffrer à environ 900 00 francs et le différentiel de recettes serait de l'ordre de - 80 000 francs.

Concernant les budgets eau et assainissement, M. MAILLOT souligne que les aides sollicitées ne pourront être obtenues que sous réserve d'une amélioration du taux de fuites.

M. CONSTANT fait part de l'inquiétude de certains parents avec la création du restaurant scolaire et la mise en place des tarifs applicables ; il craint une fuite des enfants.

A ce sujet, M. LÉON rappelle que la municipalité est actuellement dans une phase d'approche des coûts ; il serait donc prématuré de discuter de tarifs qui aujourd'hui ne sont pas encore déterminés.

Il demande enfin que ce message soit transmis aux parents, afin de calmer leurs inquiétudes.

3 – Finances communales – exercice 2001 - : décision modificative n°4.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°4 à apporter aux crédits de dépenses et de recettes du budget principal.

4 – Lotissement au dessus de la Côte – exercice 2001 : décision modificative n°3.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la décision modificative n°3 à apporter aux crédits de dépenses et de recettes du budget du lotissement au dessus de la Côte.

5 –Budget annexe service de l'assainissement - exercice 2001 - : décision modificative n°3.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°3, à apporter aux crédits de dépenses et de recettes du budget annexe du service de l'assainissement.

6 – Rénovation de la cuisine et des salles du restaurant scolaire : inscription de crédits budgétaires au budget primitif 2002.

Mme TERRIOT souligne l'importance d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de l'opération visée en titre, afin de pouvoir lancer l'opération avant le vote du budget.

Le conseil décide, à l'unanimité, l'ouverture des crédits nécessaires.

7 – Cinéma VTHR : approbation des tarifs.

Le conseil approuve, à l'unanimité, les tarifs ci-après qui seront applicables durant toute l'année 2002 :

- 4,5 euros pour les adultes ;
- 2,5 euros pour les enfants jusqu'à 16 ans ;
- gratuité pour les séances réservées aux scolaires.

Sur une proposition « d'Entreprenons ensemble » il est décidé de créer un tarif à 2,5 euros pour les chômeurs et les RMIstes sur présentation des justificatifs.

8 – Régie cinéma VTHR : détermination du montant de l'encaisse et du fonds de caisse.

Suite à la fixation des tarifs de la régie du cinéma VTHR, le conseil fixe, à l'unanimité, à 305,00 euros le montant de l'encaisse susceptible d'être détenue par le régisseur, et à 75,00 euros le montant du fonds de caisse.

9 – Collecte et traitement des eaux usées – avenant n°. ou traité d'affermage – rémunération de la SAUR par les usagers.

M. MAILLOT présente succinctement le projet d'avenant à intervenir avec la société SAUR France, et qui consiste pour l'essentiel à prendre en compte les charges supplémentaires liées à la mise en place en 1999, d'un nouveau contrat d'affermage avec la SAUR, pour l'exploitation de la station d'épuration d'une part, et de permettre à la société gestionnaire de la station d'épuration, de percevoir la part traitement des eaux usées directement sur les usagers d'autre part.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet d'avenant n°3 visé en titre.

10 – Commune d'Is-sur-Tille/Centre social Is/Marcilly : convention de prestation de service.

M. COLLET souligne qu'il s'agit là de confier au Centre social l'organisation d'un mini-camp de ski durant les vacances de février ; ainsi, la commune obtient un agrément Jeunesse et Sports et l'activité est susceptible d'être financée par des organismes comme la CAF.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention de prestation de service à intervenir avec le Centre social Is/Marcilly ainsi que les suppléments de tarifs applicables à l'activité ski.

11 – Écoles élémentaires : rythmes scolaires.

M. LÉON informe que les directeurs des écoles maternelle Matisse et primaire Anatole France ont reçu du Ministère de l'Education Nationale des propositions d'aménagement des rythmes scolaires pour les trois années à venir ; après enquête réalisée auprès des parents et avis du Conseil d'école de l'école maternelle d'une part et du Conseil des maîtres de l'école primaire d'autre part, la proposition d'aménagement retenue serait école un samedi sur deux avec trois jours de récupération en juillet sur les vacances d'été.

Le conseil entérine, par 26 voix pour une abstention (Mme BOURGEOIS), l'avis du conseil d'école et du conseil des maîtres concernant l'aménagement des rythmes scolaires.

12 – Dotation globale d'équipement (DGE) 2002.

Le conseil adopte le principe des opérations ci-après et sollicite leur inscription au titre de la DGE 2002 :

- rénovation de la cuisine et des salles du restaurant scolaire ;
- plan d'aménagement de l'espace urbain ;
- restauration du Colombier ;
- travaux de mise en peinture du bâtiment principal de l'école maternelle Matisse.

Tout en rappelant qu'il est favorable à un partenariat avec le collège dans le cadre de la restauration de l'édifice, M. CONSTANT signale qu'il n'est pas évident que des professionnels puissent intervenir derrière des élèves qui débutent.

Pour ces raisons, les élus d'Entrepreneurs ensemble voteront contre ce projet tel qu'il est présenté.

Mme GIGON précise que les élèves travailleront dans un premier temps sur les murs annexes du Colombier.

La séance est levée à 22 h 05.

Le président de séance,